

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Voirie communale - Programme 2012 de rénovation des chaussées - Demande de subvention

Monsieur Gervais au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville va investir en 2012 environ 334 000 € T.T.C pour la rénovation de sa voirie. Dans ce cadre, il est possible de solliciter une participation du Conseil Général de la Côte d'Or à hauteur de 50 % du montant HT, dans la limite d'un plafond de 137 924 €.

Il est proposé de retenir pour être présentés au Département, en vue de l'obtention de cette subvention, les travaux de rénovation de chaussées suivants :

- place du 30 octobre (entre le boulevard Voltaire et la rue de Gray),
- place Wilson (entre la rue Chabot Charny et la rue du Transvaal),
- rue Saint-Vincent-de-Paul (entre l'entrée du centre Divio et la résidence des Hortensias),
- boulevard Chanoine Kir (voie lente entre l'avenue du 1er Consul et le pont Kir),
- boulevard Chanoine Kir (voie rapide entre l'avenue du 1er Consul et le pont Kir sur 50 ml avant le pont),
- route de Corcelles (du n° 46 au 68 voie montante),
- route de Corcelles (du n° 75 à la rue Pierre Larousse voie montante)
- boulevard de Strasbourg (du rond-point à la rue de Beauregard).

L'enveloppe financière prévisionnelle de ces travaux est estimée à 334 000 € TTC.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver la liste des opérations à proposer au Département en 2012 dans le cadre de son programme d'aide aux communes pour la réalisation de travaux de voirie telle qu'elle est présentée dans le rapport ;

2 - solliciter la subvention susceptible d'être accordée à la Ville par cette collectivité pour leur exécution.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ